

## Informations Rentrée 2016-2017

**Répartition des classes:** L'école, dirigée par Mme AMENDOLA, comprend 7 classes:

Ecole Elémentaire	CP : Mme Amendola et Mme Moine	CE2-CM1 : Mme Pacquaut et Mme Moine
	CP-CE1 : M. Michon	CM1: Mme Boitier
	CE1 : Mme Michon	CM2 : Mme Bréchet
	CE2 : M. Demaizière	

### **Horaires de l'école:**

Matin: 8h45-8h55 (accueil) jusqu'à 11h55 (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Après-midi: 13h25-13h35 (accueil) jusqu'à 16h35 (lundi, mardi et vendredi).

### **Organisation de la semaine :**

Les cours sont répartis sur 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi). Un dispositif d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) en dehors des horaires précisés ci-dessus sera organisé prochainement. Les familles concernées seront contactées au plus vite.

### **Cahier de liaison :**

Il sert pour toute communication entre vous et les enseignants, qui reçoivent sur rendez-vous. Merci de bien vouloir l'utiliser dans ce cas. Seule la signature du cahier atteste que le destinataire a pris connaissance des informations. Des classes fonctionneront également par mail : Mr Demaizière, Mme Bréchet.

Des informations peuvent également être retrouvées, au cours de l'année, sur le blog de l'école : <http://ecolelucieaubrac-givry71.eklablog.com/>

**Règlement intérieur :** voté en 2015, consultable au panneau d'affichage et site internet, reste en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> conseil d'école, un nouveau règlement sera ensuite voté et distribué.

### **Fréquentation scolaire:**

Rappel : la fréquentation scolaire est obligatoire. Si votre enfant est absent, merci de nous en informer au plus vite par téléphone (éventuellement laisser un message sur le répondeur).

**Toute absence nécessite un justificatif écrit sur papier libre.**

**Fiche de renseignements :** fiche vierge adressée ce jour de rentrée.

### **Assurances:**

Vous devez fournir un certificat d'assurance prouvant que votre enfant possède une responsabilité civile qui doit assurer les dommages causés ou subis. De plus, une assurance individuelle accident est fortement conseillée puisqu'elle est obligatoire lors des déplacements de la classe et lorsque les activités scolaires dépassent les horaires de l'école (sorties scolaires).

**Merci de fournir la fiche de renseignements et ce document (responsabilité civile et individuelle accident) au plus tard le 8 septembre.**

**Tout ce qui concerne les activités périscolaires :** merci de vous adresser à la directrice du service animation jeunesse Mme Rémiré, et de bien respecter les numéros de téléphone indiqués ci-dessous. Des liens d'informations sont également disponibles sur le blog de l'école (onglet « le Périscolaire ») ou directement sur le site de la mairie.

**tél : 03-85-47-34-88 ⇒ le restaurant scolaire,**

**tél : 03-85-94-87-86 ⇒ le transport scolaire, la garderie, les nouvelles activités périscolaires (NAP) et l'étude.**

### **Hygiène et Maladies :**

- Les enfants doivent se présenter dans un état de propreté satisfaisant et un état de santé normal (gardez à la maison les enfants fiévreux). Pour les enfants qui doivent suivre un traitement régulier (à long terme) un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être réalisé avec le médecin scolaire.

- Merci de surveiller régulièrement les cheveux de vos enfants afin d'éviter une épidémie de poux et de nous informer le plus rapidement possible de leur présence.

**Réunions de rentrée :** Elles auront lieu prochainement ; l'enseignant de la classe de votre enfant vous en communiquera la date.

**Petits conseils pour une année scolaire sans soucis:**

- Respecter scrupuleusement les horaires de l'école, retourner ouvrir à un élève perturbe le déroulement de la classe.
- Envisager dès la rentrée une solution de garde en cas de maladie de votre enfant; cela simplifie énormément les choses quand l'enseignant appelle pour que vous veniez le chercher!
- Vérifier bien les franchises de votre assurance car contrairement aux idées reçues il n'y a pas d'assurance d'école qui prend en charge les accidents corporels ou matériels (lunettes, dents, vêtements...). Si votre enfant casse les lunettes d'un autre élève, c'est votre assurance qui devra rembourser et les franchises sont parfois très élevées. Vous êtes toujours responsable financièrement des dommages que peut causer votre enfant volontairement ou involontairement pendant le temps scolaire.
- Pensez à marquer les vêtements au nom de l'enfant, chaque année nous héritons de cartons entiers de vêtements! **Pensez également qu'il y a toujours un risque de déchirures ou de tâches, les vêtements de valeur sont donc déconseillés.**
- Si vous rencontrez le moindre problème dans la scolarité de votre enfant, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec son enseignant puis avec la directrice (le mardi) si besoin.

Nous comptons sur votre aide afin que cette nouvelle année scolaire se déroule dans les meilleures conditions, car c'est en continuant d'améliorer la qualité des relations école-famille que nous donnerons aux enfants toutes les chances de réussite.

Bonne rentrée à tous,

La directrice, Mme AMENDOLA.

Nom, Prénom et classe de l'enfant : .....

Pris connaissance le ..... / ..... / 2016

Signature des parents :

✂ .....

**Cotisation coopérative scolaire : à payer au mois de septembre.**

L'école gère une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE (Office central de la coopération à l'école) dont les ressources servent à financer les animations et sorties proposées à vos enfants au cours de l'année scolaire. Afin d'en assurer le bon fonctionnement, nous demandons aux familles,

une participation annuelle : **de 16€ par enfant**

(Chèque à l'ordre de « coopérative scolaire Ecole Lucie Aubrac Givry », **un chèque par enfant et par classe avec le nom, prénom et classe de l'enfant au dos du chèque**).

**Merci d'être respectueux de cette consigne pour simplifier la trésorerie.**

**(Prix dégressif si plusieurs enfants** : 16 euros si un enfant, 14 euros par élève si deux enfants et 13 euros par élève si trois enfants).

**Calendrier Scolaire 2016-2017**

- **Vacances de la Toussaint:** du mercredi 19/10 après la classe au jeudi 3/11 au matin.
- **Vacances de Noël:** du vendredi 16/12 après la classe au mardi 03/01 au matin.
- **Vacances de Février:** du vendredi 17/02 après la classe au lundi 06/03 au matin.
- **Vacances de Printemps:** du vendredi 14/04 après la classe au mardi 02/05 au matin.
- **Vacances d'été :** vendredi 07/07 après la classe.
- **Jours sans école :** vendredi 11/11, lundi 17/04, lundi 08/05, jeudi 25/05 et vendredi 26/05, lundi 05/06.